

## Dispositions générales pour la validation de l'année 2019 2020

<u>MUSIQUE</u> .....	Formation Musicale .....	p 2
	Instrument .....	p 3
	Accompagnement piano .....	p 4
	Piano complémentaire .....	p 4
	Jazz / Musiques actuelles .....	p 4
	Pôle des Arts Baroques .....	p 5
	Musiques traditionnelles .....	p 5
	Chant .....	p 5
	Musique de chambre .....	p 6
	Direction d'orchestre / Direction de chœur .....	p 6
	Erudition .....	p 7
	UV complémentaires dans le cadre d'un CEM / DEM .....	p 7
 <u>DANSE</u> .....		 p 8
 <u>THEATRE</u> .....		 p 9
 <u>ELEVE JUSTIFIANT DE L'OBLIGATION DE VALIDER UN DEM / CEM</u> .....		 p 9

## Dispositions Musique

<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Formation Musicale</b> <b>Fm instrumentale et adulte</b></li> </ul>			
	Intra-cycles (1C1,1C2,1C3 / 2C1,2C2,2C3)	Passage en niveau supérieur en fonction du contrôle continu	
	Fin Cycle I et Fin Cycle II	Pas d'examen ; passage en cycle supérieur en fonction du contrôle continu	
	Cycle III FE	Mentions et certificats en fonction du contrôle continu (Mentions TB et B = certificat ; AB = pas de certificat)	
	Cycle III pré-spé	Mentions en fonction du contrôle continu	NB : tous les candidats au cycle spécialisé (y compris les mentions TB) passeront l'examen d'entrée en cycle Spé prévu en septembre
	Cycle Spé	Examen en juin	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Formation Musicale</b> <b>Fm Chant et Fm danse (sauf primaires)</b></li> </ul>			
	Intra-cycles	Passage en niveau supérieur en fonction du contrôle continu	
	Cycle III Fin d'études	Mentions et Certificats en fonction du contrôle continu (Mentions TB et B = certificat ; AB = pas de certificat)	

• Instrument			
	Probatoire 1 <sup>ère</sup> année	Passage en 2 <sup>ème</sup> année de prob ou en 1 <sup>er</sup> cycle en fonction du contrôle continu	
	Probatoire 2 <sup>ème</sup> année	Passage en 1 <sup>er</sup> cycle ou fin de scolarité en fonction du contrôle continu	
	Intra-cycles (1C1,1C2,1C3 / 2C1,2C2)	Poursuite de la scolarité <u>dans le niveau supérieur</u>	Y compris pour les mentions « insuffisant » obtenues lors des contrôles semestriel
	Fin Cycle I	Poursuite de la scolarité <u>en 1C5</u> et évaluation en cours d'année 2020 21 pour le passage en 2C1	Modalités à définir ; possibilité d'organiser cet examen/contrôle au moment des contrôles de mi année.
	Fin de Cycle II	Poursuite de la scolarité <u>en 2C4</u> et évaluation en cours d'année 2020 21 pour le passage en 3 <sup>ème</sup> cycle	Modalités à définir ; possibilité d'organiser cet examen au moment des contrôles de mi année, cet examen permettant aussi d'effectuer l'orientation en FE ou 3 <sup>e</sup> Cycle renforcé.
	Cycle III FE 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	Poursuite de scolarité dans l'année suivante	
	Cycle III FE 3 <sup>ème</sup> année + ceux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le CEM	Examen en juin	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»
	Cycle III renforcé (ex Pré-spé 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année)	Examen en juin	
	Cycle Spé 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	Poursuite de scolarité dans l'année suivante	
	Cycle Spé 3 <sup>ème</sup> année + ceux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM	Examen en juin	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• <b>Accompagnement piano</b>			
	Fin de cycle I	Voir modalités cycle I instrument	
	Fin de cycle II	Examen en septembre (permettant l'accès au cycle III)	
	Cycle III 1 <sup>ère</sup> année	Poursuite de scolarité dans l'année suivante	
	Cycle III 2 <sup>ème</sup> année + ceux de 1 <sup>ère</sup> année <u>justifiant</u> * d'une nécessité à obtenir le DEM	Examen en septembre	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»
• <b>Piano complémentaire</b>			
	Elèves de 3 <sup>ème</sup> année et Maitrisiens terminant le collège	UV et mentions validées par le contrôle continu	
	Elèves de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année <u>Justifiant</u> * d'une nécessité à obtenir le DEM / CEM	UV et mentions validées par le contrôle continu	*voir ci-dessous notion pour « justifiant » d'une nécessité. NB : Les autres élèves de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année poursuivent leur scolarité dans l'année suivante; ils pourront anticiper la validation du certificat (lors des exemptions du 1 <sup>ère</sup> trimestre)
• <b>Jazz / musiques actuelles</b>			
	Cycle I et Cycle II	Mentions et passage en cycle supérieur en fonction du contrôle continu	Fin de cycle II : pas de passage direct en cycle spécialisé même si mention TB. (examen d'entrée obligatoire en début d'année)
	Cycle III FE	Mentions et <u>certificats</u> en fonction du contrôle continu (Mentions TB et B = certificat ; AB = pas de certificat)	FE : pas d'accès au cycle spécialisé même si mention TB. (examen d'entrée obligatoire en début d'année)
	Cycle Spé	Poursuite de scolarité ou passage du DEM pour les élèves <u>justifiant</u> * d'une nécessité à obtenir le DEM. Examen en septembre	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• Pôle des Arts Baroques			
	Cycle Spé 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Poursuite de scolarité ou examen en septembre pour élève <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»
• Musiques Traditionnelles			
	Cycle Spé 1 <sup>ère</sup> année	Pas d'examen prévu cette année – passage des élèves en Spé 2 <sup>ème</sup> année	
	Cycle Spé 3 <sup>ème</sup> année	Examen en juin	
• Chant			
	Cycle I	Poursuite de la scolarité en Cycle I-2 <sup>ème</sup> année et passage en cycle II sur examen en cours d'année 2020/21	Possibilité d'organiser cet examen/contrôle au moment des contrôles semestriels
	Cycle II 1 <sup>ère</sup> année	Poursuite de la scolarité en C II 2 <sup>ème</sup> année	
	Cycle II 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Examen en juin (permettant l'accès en CPES)	
	Cycle III FE 1 <sup>ère</sup> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Examen en juin (permettant le reclassement et l'accès en CPES)	
	CPES 1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année (ex Pré-spé 1 et 2 et ex Spé 1)	Poursuite de la scolarité dans le niveau supérieur	
	CPES 3 <sup>ème</sup> année (ex Spé 2 <sup>ème</sup> année) + Spé 1 <sup>ère</sup> année <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM	Examen en juin	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• Musique de chambre			
	Cycle III FE 1 <sup>ère</sup> année	Poursuite de scolarité en FE 2 <sup>ème</sup> année	
	Cycle III FE 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Mentions et certificats en fonction du contrôle continu (Mentions TB et B = certificat ; AB = pas de certificat)	
	Cycle Spé	Poursuite de scolarité ou passage du DEM pour les groupes <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM. Examen en septembre	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• Direction d'orchestre direction de chœur			
	Cycle I	UV d'initiation au contrôle continu	
	Cycle II 1 <sup>ère</sup> année	Passage en Cycle II 2 <sup>ème</sup> année	
	Cycle II 2 <sup>ème</sup> année	Examen en septembre	
	Cycle III 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	Passage dans l'année suivante	
	Cycle Spé 3 <sup>ème</sup> année + ceux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM	Examen en septembre	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• Erudition			
	Cycle I	Mention permettant de valider l'UV et/ou passage en cycle II, en fonction du contrôle continu (selon les modalités habituelles)	
	Cycle II Cycle III FE et Pré-Spé	Mentions en fonction du contrôle continu et passage dans le cycle suivant. (selon les modalités habituelles)	
	Cycle Spé	Poursuite de scolarité ou passage du DEM pour les élèves <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM. Examen en juin	*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

• UV complémentaires obligatoires dans le cadre du DEM / CEM			
	Les UV sont validées par le contrôle continu à l'exception du déchiffrage		
	UV de déchiffrage : Examen en juin seulement pour les élèves <u>justifiant*</u> d'une nécessité à obtenir le DEM/CEM		*voir ci-dessous notion pour « justifiant d'une nécessité»

## Dispositions Danse

• Danse Dominante			
	Intra-cycles CO1 - CO2 CE1 - CE2 - CE3	Passage en niveau supérieur en fonction du contrôle continu	
	Fin de Cycle I – CO3	Passage en cycle II et orientation en Class/Ctp en fonction du contrôle continu	En cas de refus de l'orientation, possibilité de redoubler le CO3
	Fin de Cycle II – CE4	Passage en cycle III en fonction du contrôle continu	Pas de possibilité d'accéder directement au cycle spécialisé
	Cycle FE 1 <sup>ère</sup> année	Poursuite de scolarité en FE 2 <sup>ème</sup> année	
	Cycle FE 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Mentions et Certificats de FE en fonction du contrôle Continu	NB : pas d'accès au cycle spécialisé même si mention TB. (examen d'entrée en SPE en septembre/octobre)
	Cycle spécialisé	Validation du DEC pour les élèves <u>de 3<sup>e</sup> année</u> sur contrôle continu  les élèves <u>de 1<sup>ère</sup> année et de 2<sup>ème</sup> année</u> pourront demander en septembre une validation du DEC par contrôle continu, s'ils <u>justifient*</u> d'une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur.	*voir ci-dessous notion pour « justifiant »
• Disciplines Complémentaires Danse			
	Pour tous niveaux et toutes disciplines comp. (sauf mémoire culture)	Mentions en fonction du contrôle continu	
	Culture chorégraphique	Examen en juin ou septembre	



## **Dispositions Théâtre**

• Théâtre			
	Cycle 1, 2, 3 Cycle spécialisé	Auditions d'entrée en septembre	
	Cycle 3 intensif, prépa 1 et 2, classe chantier	Auditions en juin	

### **Elève justifiant de l'obligation de valider un DEM / CEM**

L'organisation d'un examen pour un élève qui, de par sa position dans le cycle, pourrait bénéficier d'une année supplémentaire, ne peut se faire qu'à la condition où il justifie la nécessité de valider dès cette année un DEM / CEM \*. Cela suppose qu'il ne sera pas présent au CRR l'année prochaine ; il n'aura donc pas la possibilité de se réinscrire.

\* Pour la danse cette disposition concerne les DEC